

Compte-rendu du Conseil Municipal extraordinaire d'AUTECHAUX du Vendredi 22 Février 2019

Etaient présents :

Jean-Yves BRUNELLA, Cyril BLANCHOT, Michel VALET, Jacqueline JEANNENOT, Claude GARNERET, Hervé JEANNENOT, Annie ANDRE, Patrick AMIOTTE, Séverine VOIDEY

Etait absente excusée : Sophie LEPARLIER

Secrétaire de séance : Claude GARNERET

1) Délibération n° 05/2019 : Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire afin de représenter la commune dont elle fait l'objet en justice

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21, 8° ; L. 2122-22, 16° et L. 2132-1 ;
- **CONSIDERANT** : l'assignation en référé-expertise devant le président du Tribunal de Grande Instance de Besançon), selon la référence de l'affaire MACIF – BRIAND DECAMPS, et les requérants ci-après désignés Monsieur et Madame BRIAND DECAMPS, représentés par Maître WERTHE.
- **CONSIDERANT** : le motif de la requête des plaignants, à savoir des inondations à plusieurs reprises au niveau de leur grange.
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
- D'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice dans l'affaire citée ci-dessus,
- Suggère de saisir l'assureur de la commune en vue de bénéficier de la protection juridique dans l'hypothèse où la compagnie refuserait, d'autoriser le maire à prendre toutes les mesures pour assurer la désignation d'un avocat.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote

Voix POUR : 8

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

Séance levée à 21 h 00